Lycée Technique d'Etat Jules Haag - Commission permanente - Représentation de la Ville - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville pour siéger au sein d'établissements et d'associations pour la durée du mandat.

M. Philippe HAGOPIAN a été désigné pour siéger à la Commission Permanente du Lycée d'Etat Jules Haag.

Il convient d'apporter la modification suivante : M. Stéphane VENTARD est proposé pour remplacer M. Philippe HAGOPIAN à la Commission Permanente ; ainsi la représentation de la Ville au sein de cet établissement serait la suivante :

- Conseil d'Administration :
- M. VENTARD
- M. FOUSSERET
- M. HAGOPIAN
- Commission Permanente :
- M. VENTARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 1996.